



VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du : 16 avril 2026	Délibération n° 2026-04-16/15 Direction des Affaires Juridiques
--	--

Le 16 avril 2026, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. NAUDET, Maire. Afin de garantir la publicité des débats, la séance a été retransmise en direct sur la page Facebook de la ville.

Conseillers municipaux en exercice : 33

Date de convocation : 10/04/2026

**ETAIENT PRESENTS (32) :**

MM. Naudet, Deluchey, Mme Lemoine, M. Desrivères, Mme Tiberti, M. Sert, Mme Besnard, M. Mugens, Mme Adélaïde, M. Gourdan, Mmes Pavlovic, Haouzi, MM. Attard, Pellegrini, Mme Temanni, M. Hamdani, Mme De Simone, M. Sahin, Mmes Savetier, Peignart, M. Auchoix, Mme Papin, MM Arnould, Strehaiano, Mmes Mary, Krawczyk, MM. Mascarau, Pottier, Mme Courteille, MM. Bekare, Amedeo, Corceiro

**PRESENTS PAR PROCURATION (01) :**

Mme Ourseau à M. Naudet

**ABSENTS EXCUSES (00) :**

**ABSENTS (00) :**

**SECRETAIRE : MME LEMOINE**

**OBJET : Election des représentants de la commune au sein du Conseil d'Administration du Collège Descartes**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-21 et L 2121-33,

VU le Code de l'Education, et notamment ses articles R421-14 et suivants,

CONSIDERANT que le collège Descartes compte moins de 600 élèves,

CONSIDERANT que dans les collèges de moins de 600 élèves, la Commune siège de l'établissement doit procéder à la désignation d'un représentant pour siéger au sein du Conseil d'Administration,

CONSIDERANT qu'il convient, dès lors, de procéder à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant pour siéger au Conseil d'Administration du Collège Descartes,

CONSIDERANT que cette élection doit avoir lieu à bulletin secret sauf si le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas y recourir,

VU la note explicative de synthèse et sur le rapport de M. le Maire

Accusé de réception en préfecture  
095-219505989-20260424-DEL2026041615-DE  
Date de réception préfecture : 24/04/2026

**APRES EN AVOIR DELIBERE :**

PAR trente-et-une voix POUR  
ET deux abstentions,

**PROCEDE**, par un vote nominal, à l'élection d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant pour le Conseil d'Administration du Collège Descartes,

**SONT** candidats :

Titulaire :

- Mme Corinne TIBERTI

Suppléant :

- M. Paul AUCHOIX

Une seule candidature ayant été déposée pour chaque poste à pourvoir, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste, et il en est donné lecture par le Maire.

**SONT** ainsi élus représentants pour le Conseil d'Administration du Collège Descartes :

Titulaire :

- Mme Corinne TIBERTI

Suppléant :

- M. Paul AUCHOIX

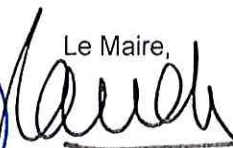
La secrétaire,



Marie-Paule LEMOINE



Le Maire,



Nicolas NAUDET

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : 24 AVR. 2026

Mis en ligne et/ou notifié le : 24 AVR. 2026

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le 24 AVR. 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.